



Fiche de Données de Sécurité

GRAISSE LUB EXPRESS EP-2

1. Identification

Nom du produit	GRAISSE X-PRESS 101 EP-2
Code du produit	3205-101-2
Autres moyens d'identification	
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Graisse pour haute température de qualité industrielle.
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Télec.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée du brouillard ou des vapeurs. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Irritation cutanée (Catégorie 2)
Irritation oculaire (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	1 - 5 %
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	1 - 5 %
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	1 - 5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Note au médecin	Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racle et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée des vapeurs ou des brouillards. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 45 °C (41 à 113 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m³	ACGIH , RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	S'il y a risque de contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Lorsque vous manipulez la matière à haute température, porter des gants résistants à la chaleur. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Après l'utilisation des gants, les mains devraient être lavées puis complètement essuyées.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.			

Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes de sécurité Gants de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Semi-solide (Graisse)	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Brun	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbures	Point d'éclair	>180 °C (356 °F) Vase ouvert
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	0.95 à 1.05 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.008kPa (0.1 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	>22 cSt @ 40 °C (104 °F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >1.9 mg/kg Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 1300 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation des yeux, Lapin : le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est sévèrement irritant (OCDE 405). L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) sont irritants. Voie cutanée Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Irritation de la peau, Lapin : le dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est modérément irritant. L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) sont irritants. Voie respiratoire Aucun effet négatif attendu dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation des vapeurs formées à de hautes températures peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Voie orale Peut causer la diarrhée. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) ont démontrés des résultats équivoques de sensibilisation de la peau humaine. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire. Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié. Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Mutagène Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes. Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
	Aucune information disponible.	

Autres informations	
----------------------------	--

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 61789-86-4) Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 >100 mg/L; 48h (CAS no 61789-86-4) Poissons divers CL50 >100 mg/L ; 96h (CAS no 70024-69-0) Poissons divers CL50 20 mg/L; 96h (CAS no 26264-06-2) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 2.2 mg/L; 48h (CAS no 26264-06-2)
Persistance	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont certain ingrédients seront persistents dans l'environnement.
Dégradabilité	Les ingrédients des sels de calcium d'alkylsulfonates ne sont pas facilement biodégradables (<10% en 28 jours). Le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) devrait être biodégradable (>70% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioaccumulation des sels de calcium d'alkylsulfonates est faible. Log K _{ow} >6 et Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0). Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4). Log K _{ow} estimé de 6.7 pour le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2).
Mobilité dans le sol	Ce produit est stable dans l'eau et peut en être séparé mécaniquement. Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou alors se conforment aux exigences du TSCA. - EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée. - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Aucune substance n'est répertoriée. - CERCLA Hazardous Substances : Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2). - Clean Water Act (CWA) 311 Hazardous Substances : Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4). Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2). CANADA : - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4). Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Aucune substance n'est répertoriée.
	HMIS ① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment NFPA

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADDLUB LTEE. 2019-03-10
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, http://www.epa.gov/hpv/

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.